

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	44 317 875	1,30		46 118 000	599 534	1,30	599 534
Taxe foncière non bâtie additionnelle	469 498	7,85		482 900	37 908	7,85	37 908
Taxe d'habitation additionnelle	26 771 369	11,08		26 765 000	2 965 562	11,08	2 965 562
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	5 641 511	35,06		6 068 000	2 127 441	35,06	2 127 441
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	3 603 004		5730 445
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	2 127 441		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Produits attendus	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	3 603 004 =	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	
CFE éolienne	0,160	
	>>>	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
5 849 524	159 482	214 436	55 000	187 272	0	-4 822 078	1 643 636

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
5730 445		1 643 636		7374 081

À PERPIGNAN

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques, Pour le Groupement, XAVIER DENY

À

Le

Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	191	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	612 297	c. Centrales photovoltaïques	60 410
c. Locaux industriels	1 041	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	0
d. Exonérations de longue durée	482	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	32 249
Taxe foncière non bâtie	0	b. Par la loi (terres agricoles)	81 491	f. Stations radioélectriques	66 823
Taxe d'habitation :	0	c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	0
a. Dotation pour perte de THLV	>>>	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	0	a. TVA prév. (compensation TH)	5 240 983
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	555 301	b. TVA prév. (comp. CVAE)	608 541
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
b. Base minimum	147 783	a. Résidences secondaires et assimilées	26 765 000	6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
c. Locaux industriels	32 438	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
d. Autres allocations	5 528	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	1 010 357	b. Taux maximum	>>>
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE			
Taux maximum :	CFE unique ou de zone	a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75		
a. De droit commun	35,06	b. Taux plafond de 2024	53,50		
b. Dérogatoire	35,06	7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
c. Avec rattrapage	>>>	Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE unique/de zone	
d. Avec capitalisation	35,22	a. au niveau national	>>>	CFE éolienne	
e. Avec majoration spéciale	>>>	b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>	
Taux moyens pondérés :	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale		>>>	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	8. DIMINUTION SANS LIEN			
b. En cas de changement de périmètre	>>>	Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :			
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES		a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
a. Taxe foncière bâtie	1,000000	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000225	Taux moyens de référence au niveau national :			
	>>>	a. Taxe foncière bâtie	39,42		
	>>>	b. Taxe foncière non bâtie	50,82		